



FICHE DE DEMANDE D'AIDE

aux transports scolaires pour l'année 2017-2018

Imprimé à retourner avant le 31 décembre 2017 visé par :

- le maire de la commune de résidence
- le responsable légal de l'élève

Accompagné des pièces suivantes :

- un justificatif de domicile
- un certificat de scolarité précisant le régime de l'élève (interne ou demi-pensionnaire)
- un relevé d'identité bancaire

A l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Service des Transports scolaires
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007
81115 CASTRES Cedex

Cadre réservé à
l'administration :

Date d'enregistrement :

VISA DU MAIRE qui atteste
de la résidence de l'élève

ÉLÈVE

Veillez compléter

NOM : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

En 2016 – 2017, mon enfant **était scolarisé** en classe de _____ à :

Nom de l'établissement : _____

Commune de l'établissement : _____

En 2017 – 2018, mon enfant **est scolarisé** à :

Nom de l'établissement : _____

Commune de l'établissement : _____

Classe : _____ Section : _____ Option : _____

En qualité de : Demi pensionnaire Interne

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Veillez compléter

Je soussigné M., Mme (rayer la mention inutile)

NOM : _____ Prénom : _____

Représentant légal de l'élève

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Téléphone : _____

- Sollicite une aide financière pour assurer à mes frais le transport de mon enfant pendant l'année 2017 - 2018.
 - o Pour accéder à l'arrêt (point de montée) du transport scolaire
 - Commune : _____ Point d'arrêt : _____
 - Distance entre mon domicile et le point de montée : _____ km
 - o Pour assurer la totalité du transport à mes frais, faute de transport collectif adapté
 - Distance entre mon domicile et l'établissement : _____ km
- Reconnaît avoir pris connaissance de la **notice explicative** au verso.
- Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature du représentant légal

L'aide au transport est strictement réservée aux élèves dont le trajet scolaire ne peut pas être effectué par les transports collectifs.



NOTICE EXPLICATIVE

LES BÉNÉFICIAIRES

D'après l'extrait de l'article 1 du règlement intérieur des transports scolaires :
une aide individuelle de transport uniquement entre le domicile et l'établissement scolaire, peut être octroyée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en l'absence de service de transport scolaire.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide l'élève doit :

- être domicilié dans le périmètre de la Communauté d'agglomération,
- habiter à plus de 5 kilomètres en milieu urbain ou à plus de 3 kilomètres en milieu rural de l'établissement fréquenté ou du point d'arrêt le plus proche,
- respecter la sectorisation,
- fréquenter un établissement relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture, ou un établissement privé sous le régime d'association ou de contrat avec l'État.

LES TYPES D'AIDES

Tout élève respectant les règles ci-dessus peut bénéficier d'une aide financière qui tiendra compte du régime de l'élève (interne ou demi-pensionnaire) et des distances parcourues à ses frais :

- Pour les demi-pensionnaires :
 - 105 € pour une distance de 3 à 5 km
 - 150 € pour une distance de 5 à 10 km
 - 195 € pour une distance de 10 à 15 km
 - 240 € pour une distance au-delà de 15 km
- Pour les internes : 50 €

LES DÉMARCHES A EFFECTUER

Pour bénéficier de l'aide financière au transport scolaire il convient de procéder comme suit :

- compléter l'imprimé de demande d'aide au transport (voir au dos de la fiche),
- faire viser cet imprimé par le maire de la commune de résidence du responsable légal de l'élève,
- joindre les pièces mentionnées sur l'imprimé (justificatif de domicile, certificat de scolarité et relevé d'identité bancaire),
- signer l'imprimé et renvoyer l'ensemble des pièces à l'adresse et dans les délais indiqués au dos de la fiche.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière au transport est versée à la fin de l'année scolaire sur le compte correspondant au RIB joint à la demande.

RENSEIGNEMENTS

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Service des Transports scolaires
Le Causse Espace d'Entreprises - Espace Ressources - CS 50007- 81115 CASTRES Cedex
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
Téléphone : 05 63 71 80 00